

Commune de
Niederanven



Niederanven, le 12 mars 2019

18, rue d'Ernster L-6977 Oberanven
B.P. 21 L-6905 Niederanven

AVIS

Concerne: Publication de règlements communaux

Le projet de lotissement concernant le regroupement de deux parcelles sises à Senningerberg, commune de Niederanven au lieu-dit « route de Trèves », inscrites au cadastre de la commune de Niederanven, section B de Senningen sous les numéros 1190/3167 et 1190/3168, en un seul lot, a été décidé par le conseil communal en sa séance du 8 mars 2019.

Le projet de lotissement en question, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours francs après la date de publication mentionnée en haut de page.

La délibération y relative est à la disposition du public à la maison communale.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Raymond Weydert



le secrétaire,

Charles Jacoby

Commune de
Niederanven



Niederanven, le 12 mars 2019

18, rue d'Ernster L-6977 Oberanven
B.P. 21 L-6905 Niederanven

AVIS

Concerne: Publication de règlements communaux

Le projet de lotissement concernant la répartition de deux parcelles sises à Ernster, commune de Niederanven au lieu-dit « rue du Gruenewald », inscrites au cadastre de la commune de Niederanven, section D d'Ernster sous les numéros 161/1548 et 164/1138, en deux nouveaux lots, a été décidé par le conseil communal en sa séance du 8 mars 2019.

Le projet de lotissement en question, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours francs après la date de publication mentionnée en haut de page.

La délibération y relative est à la disposition du public à la maison communale.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Raymond Weydert



le secrétaire,

Charles Jacoby